

TERRITOIRE DE BELFORT - EMPLOI

L'insertion par les marchés publics

Échange gagnant-gagnant entre donneurs d'ordres, entreprises et public en recherche d'emploi. Dans le Territoire, les clauses sociales représentent 52 336 heures dédiées à l'insertion soit 28,7 équivalents temps plein.



Parfaitement intégré à l'équipe, Alik Ozmanyany, bénéficiaire des clauses d'insertion effectue un parcours valorisant au sein de l'entreprise Colas (ici sur le site de radiologie du Mittan à Montbéliard). Photo Francis REINOSO

Qu'est ce qu'une clause d'insertion ?

Les clauses d'insertion font partie des moyens juridiques offerts par le Code des marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées (allocataires des minima sociaux, jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi longue durée...). Les acheteurs publics peuvent donc introduire dans leurs marchés des clauses dites d'insertion ou sociales, destinées à favoriser l'emploi de publics en difficulté par les entreprises qui obtiennent les marchés publics.

Sous quelle forme se présente-t-elle ?

Une clause d'insertion est un article spécifique dans un appel d'offres. Il s'agit de réserver une partie des heures de main-d'œuvre, à l'embauche de publics éloignés de l'emploi.

Quels sont les marchés concernés ?

Les clauses concernent le plus souvent les marchés de travaux (construction, réhabilitation, déconstruction) ainsi que les marchés de services (espaces verts, nettoyage...).

Pour quelles entreprises ?

N'importe quelle entreprise peut répondre à un appel d'offres public ou privé. Les maîtres d'ouvrage peuvent inscrire le recours à un public en insertion comme une condition d'exécution d'un marché ou comme critère de notation d'une réponse d'appel d'offres (au même titre que le prix, les délais d'exécution, la valeur technique...).

Quelques exemples

En 2015, grâce au volontarisme de 13 maîtres d'ouvrage et de 79 entreprises, près de 53 000 heures de travail ont été confiées à 155 personnes privées d'emploi dans le Territoire de Belfort.

Voici quelques exemples de chantiers comprenant des heures d'insertion dans l'Aire urbaine : rénovation de la salle des fêtes de Belfort, caserne de Montreux-Château, accueil périscolaire de Méziré, réhabilitation de quatre logements à Lepuix, démolition d'un bâtiment aux Glacis, nouveau pôle de radiologie site du Mittan à Montbéliard, l'échangeur de Sévenans à venir...

C.L.